

dignités dont il était revêtu, Humbert de Grólée vit s'ajouter les titres de « conseiller et chambellan du Roy. » En même temps la ville de Lyon obtenait, à raison des grandes charges que ses habitants avaient eu à supporter du fait de la guerre d'Anthon, remise totale de ce qu'elle restait devoir des aides auxquelles elle avait été imposée pour la défense d'Orléans (24). Mais ce n'eût pas été assez, nous dit Rubys, pour récompenser les Lyonnais « du devoir de fidélité qu'ils avaient rendu à la Royauté pendant le gros de ses affaires, sans jamais varier (25). » Un édit de Charles VII ne tarda pas à venir augmenter le nombre et les privilèges de leurs foires et faire ainsi entrer leur commerce dans une ère de prospérité jusqu'alors inconnue (26),

La guerre cependant n'était pas finie et, pendant plus de trois ans encore nos pères eurent à en subir les diverses alternatives. Un moment même, en 1432, ils se crurent de nouveau menacés d'une entreprise du duc de Bourgogne sur leur ville. Mais le danger n'était pas sérieux et, s'il l'eût été, le roi, cette fois, serait accouru à leur secours : « Quand le cas adviendrait, leur écrivit-il, ce qui n'est pas vraisemblable, vous pouvez être sûrs que, délaissées toutes autres affaires, nous nous y porterions, et, si

---

et reçut de grosses sommes d'argent. Du Fresne de Beaucourt. *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 308.

(24) Arch. de Lyon. CC. 305. — Cf. Séance consulaire du 21 mars 1435. « La ville de Lyon, dit M. de Beaucourt, dont le concours était si précieux et dont les relations avec le roi étaient si intimes, obtint, pendant les premières années du règne, des dégrèvements montant à des sommes considérables ». Tome II, p. 611.

(25) Rubys. *Hist. de Lyon*, chap. 48.

(26) Édit de février 1433 portant établissement à Lyon de trois foires de 20 jours chacune.